

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le dix-sept mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

11 mai 2023

A l'exception de : Madame MANENT, Monsieur DUPONT-BELOEIL et Monsieur BELLLOT. Monsieur DAGUIZE qui a donné pouvoir à Madame BOUYER. Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Monsieur RAHER. Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN. Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Date du
Conseil Municipal

17 MAI 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur MORVAN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 26

Votants ----- 30

7/ PROJET D'EXTENSION DU PEAN DE SAINT-NAZAIRE NORD DIT DE L'IMMACULEE – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur SIGUIER, adjoint au Maire

EXPOSE :

La transition écologique, en tant qu'évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux, doit s'accompagner de mutations profondes sur le territoire. L'activité agricole en est un des leviers majeurs à la confluence des défis alimentaires, environnementaux et climatiques, face auxquels le territoire dispose de nombreux atouts par la diversité des milieux entre terres hautes, bocage et marais.

Ainsi, la promotion d'une agriculture de qualité et de proximité constitue un objectif stratégique du plan climat-air-énergie territorial et s'inscrit plus globalement dans un vaste programme alimentaire territorial Presqu'île Brière Estuaire, animé par le Parc Naturel Régional de Brière et décliné opérationnellement dans les EPCI engagés. Au-delà de l'enjeu alimentaire, les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement sont essentielles au maintien de la qualité des milieux naturels, dont le bon fonctionnement touche aux enjeux de santé, de qualité de vie, de biodiversité, et plus globalement de résilience du territoire.

Pour être à la hauteur de son ambition agricole, la CARENE déploie et coordonne des outils volontaristes, à la fois de maîtrise du foncier et d'accompagnement du monde agricole (installations-transmissions, changements de pratique, ...), en coopération avec différents acteurs du territoire (Département, Chambre d'Agriculture, SAFER, CAP44, GAB44, Terre de Liens, ...). La présente délibération propose d'étendre l'un des dispositifs historiques et centraux dans cette politique agricole, à savoir le périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN).

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

25 MAI 2023

Publié le :

25 MAI 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Les dispositions des articles L113-15 et L113-19 du Code de l'urbanisme permettent aux Départements de délimiter ou d'étendre des périmètres de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN), avec l'accord de la ou des Communes concernées ou des Etablissements Publics compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme, et après avis de la Chambre Départementale d'agriculture et de l'Etablissement Public chargé du schéma de cohérence territoriale.

Ainsi, par délibération du 17 décembre 2013, le Département a créé le PEAN de Saint-Nazaire Nord. Sur ce périmètre, le nombre de sièges d'exploitation est passé de 8 à 11 avec une diversification des productions, les chefs d'exploitation ont été renouvelés au gré des départs à la retraite, les surfaces agricoles ont été maintenues et les friches se sont peu développées. Cette dynamique est peu présente sur d'autres secteurs de la CARENE ce qui tend à montrer l'utilité de l'outil PEAN pour la protection, le maintien et le développement de l'activité agricole d'un territoire périurbain comme la CARENE.

Fort de cette expérience et des enjeux en matière d'agriculture et d'environnement, le Département de Loire-Atlantique en collaboration étroite avec la CARENE et la Commune de Pornichet ont engagé depuis 2019 un travail d'extension du PEAN. Ce travail a également été engagé sur les Communes de Saint-Nazaire, Trignac, Montoir de Bretagne Saint-Malo-de-Guersac et Donges. Les élus et les services des Communes, la CARENE, le Département et la Chambre d'Agriculture ont été mobilisés afin de délimiter précisément à la parcelle les limites de ce nouveau périmètre. Enfin, une concertation a été organisée avec la profession agricole, les associations naturalistes et les associations d'usagers ce qui a permis d'expliquer l'outil et d'ajuster ce périmètre. A l'issue de ce travail, le Comité de Pilotage du PEAN a validé un nouveau périmètre qui est soumis à délibération ce jour.

Ce nouveau périmètre s'étendra donc au sud-est de la Commune de Pornichet pour une surface d'environ 61 hectares. A cela s'ajoute l'extension sur les autres Communes pour atteindre une surface totale de 5 709 hectares. Ce périmètre permettra de protéger les sièges agricoles et le foncier soumis à une forte tension tout en préservant durablement des espaces naturels à forte plus-value environnementale. Considérant l'extension du périmètre, les membres du Comité de Pilotage ont également proposé un nouveau nom pour le PEAN étendu à savoir PEAN Estuaire et Brière, Terre d'Elevage et de Nature.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord au présent projet d'extension du PEAN de Saint-Nazaire Nord.

DELIBERATION :

- ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L113-15 et L113-19,
- ⇒Vu le projet d'extension du PEAN,
- ⇒Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 9 mai 2023,
- ⇒Considérant que le Conseil Municipal a pris connaissance du projet d'extension du PEAN de Saint-Nazaire Nord, et considérant les bénéfices attendus de la mise en place d'un tel projet, tels que figurant dans la notice justificative, et notamment pour les espaces agricoles et naturels situés sur la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 29 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Donne son accord au présent projet d'extension du PEAN de Saint-Nazaire Nord composé du périmètre et de la notice justificative du projet d'extension.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



Le secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DELIB_23_05_07
Objet : 7. **Projet d'extension du PEAN de Saint-Nazaire Nord dit de l'Immaculée – Approbation**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-05-17 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 2.1.9 - autres
Identifiant unique : 044-214401325-20230517-DELIB_23_05_07-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20230517-DELIB_23_05_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 7_ Extension PEAN.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230517-DELIB_23_05_07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	193.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : A1_Note_de_présentation_Ext_PEAN Saint Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230517-DELIB_23_05_07-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	858.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : A2_Résumé_notice_extension_PEAN_St Naz.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230517-DELIB_23_05_07-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	776 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023_03_07_notice_extension_PEAN_immaculée_VF.pdf	application/pdf	12 Mo

Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20230517-DELIB_23_05_07-DE-1-1_4.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	4.1 Mo
Nom original :		
Piece_C1b_PEAN_Contexte_Urbanisme_A1_PORNICHET.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20230517-DELIB_23_05_07-DE-1-1_5.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	2.4 Mo
Nom original :		
Piece_B1b_PEAN_Estuaire_Briere_Plan_Situation_Commune_Pornichet.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20230517-DELIB_23_05_07-DE-1-1_6.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	3.5 Mo
Nom original :		
Piece_B2b_PEAN_Estuaire_Briere_Delimitation_Perimetre_Pornichet.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20230517-DELIB_23_05_07-DE-1-1_7.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mai 2023 à 10h28min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mai 2023 à 10h29min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mai 2023 à 10h29min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mai 2023 à 10h29min20s	Reçu par le MI le 2023-05-25